

Le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat NANCY-LUDRES, pour la construction du stade de 30 000 places, a sollicité un prêt de 15 000 000 F. à 8.90 % en 20 ans, auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Est à NANCY.

La caution des villes de NANCY et LUDRES est nécessaire pour la construction du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- la caution de la Commune de LUDRES est accordée au Syndicat NANCY/LUDRES pour un prêt de 15 000 000 F. à 8.90 % en 20 ans à réaliser auprès de la C.R.C.A.M. à NANCY.